



Octobre 2023

Procédure pour effectuer un prélèvement pour une analyse microbiologique de l'eau potable d'un réseau

- 1) Se procurer des bouteilles stériles de 250 ml contenant 20 mg/L de thiosulfate de sodium 20 mg/L auprès du service des eaux de la commune ou auprès du SCAV à l'adresse suivante :

Service de la consommation et des affaires vétérinaires
Guichet du laboratoire de microbiologie au 1^{ère} étage
Rue Pré-d'Amédée 2
1950 Sion
Horaire : voir www.vs.ch/scav

- 2) Se laver/désinfecter les mains avant de prélever les échantillons.
- 3) Démonter les brise-jets ou autre filtres en place sur le robinet de prélèvement.
- 4) Si possible, flamber au chalumeau (ou briquet) le robinet / point de soutirage afin de le désinfecter.
- 5) Sous-titrer l'eau froide pendant 10 min (en fonction de la grandeur du réseau) au débit maximum pour purger l'eau potentiellement stagnante dans les conduites.
- 6) Réduire le débit pour un remplissage de la bouteille confortable.
- 7) Ouvrir la bouteille stérile et garder le bouchon dans sa main, ouverture vers le bas.
- 8) Remplir la bouteille jusqu'au commencement du goulot d'étranglement (pas de remplissage ras-bord) et la refermer.
- 9) Placer la bouteille dans un récipient isotherme contenant des blocs réfrigérants (type glacière) pour un transport réfrigéré.
- 10) Apporter par vos soins la bouteille au laboratoire microbiologie du SCAV (1^{ère} étage) dans la même journée que le prélèvement **mais avant jeudi 15h00** (en cas de « jours fériés », veuillez contacter préalablement le SCAV) et donner les indications nécessaires au bon enregistrement des échantillons au laborant réceptionnant l'échantillon (préleveur, date et heure du prélèvement, nom et numéro de réseau, lieu du prélèvement, etc.).

OU

Envoyer la bouteille (boîte isotherme réfrigérée) par la poste en « Swiss-Express Lune » au laboratoire de microbiologie du SCAV (adresse => Voir point 1 ci-dessus) en donnant les indications nécessaires au bon enregistrement de l'échantillon (préleveur, date et heure du prélèvement, nom et numéro de réseau, lieu du prélèvement, etc.).



Les paramètres microbiologiques légaux utilisés pour juger de la potabilité de l'eau sont les suivants (cf. OPBD RS 817.022.11) :

Exigences microbiologiques relatives à l'eau potable

Ch.	Produit	Paramètres	Valeurs maximales UFC ¹⁰	Référence analytique Méthode	Remarques
1	Eau potable				
1.1	au captage, non traitée	Germes aérobies mésophiles	100/ml	EN/ISO 6222	Température d'incubation: 30 °C Durée d'incubation: 72 heures
		<i>Escherichia coli</i>	nd ¹¹ /100 ml	EN/ISO 9308-1	
		Entérocoques	nd/100 ml	EN/ISO 7899-2	
1.2	après le traitement	Germes aérobies mésophiles	20/ml	EN/ISO 6222	Température d'incubation: 30 °C Durée d'incubation: 72 heures S'applique immédiatement après le traitement de l'eau
		<i>Escherichia coli</i>	nd ¹² /100 ml	EN/ISO 9308-1	
		Entérocoques	nd/100 ml	EN/ISO 7899-2	
1.3	dans le réseau de distribution, traitée ou non traitée	Germes aérobies mésophiles	300/ml	EN/ISO 6222	Température d'incubation: 30 °C Durée d'incubation: 72 heures
		<i>Escherichia coli</i>	nd ¹³ /100 ml	EN/ISO 9308-1	
		Entérocoques	nd/100 ml	EN/ISO 7899-2	
1.4	dans le réseau de distribution et dans l'installation domestique	<i>Escherichia coli</i>	mn/100 ml	EN/ISO 9308-1	
		Entérocoques	mn/100 ml	EN/ISO 7899-2	
2	Eau potable (traitée ou non traitée) en récipients ou dans des fontaines à eau (gallons ou réseau de distribution)				
		<i>Escherichia coli</i>	nd/100 ml	EN/ISO 9308-1	
		Entérocoques	nd/100 ml	EN/ISO 7899-2	
		<i>Pseudomonas aeruginosa</i>	nd/100 ml	EN/ISO 16266	
3	Glace utilisée pour les mets et les boissons				
		<i>Escherichia coli</i>	nd/100 ml	EN/ISO 9308-1	
		Entérocoques	nd/100 ml	EN/ISO 7899-2	
		<i>Pseudomonas aeruginosa</i>	nd/100 ml	EN/ISO 16266	

Les résultats concernant les indicateurs de contamination fécale (*E. coli* et Entérocoques) sont connus dans les 24 h suivant la réception de l'échantillon tandis que les germes aérobies mésophiles (GAM) nécessitent 72 h.

Le coût d'une analyse microbiologique standard (GAM, *E. Coli* et Entérocoques) est de ~90 CHF/échantillon (prix HT).

Pour les prélèvements effectués par des privés, veuillez utiliser le numéro officiel du réseau privé en question (cf. feuille de prélèvement du SCAV) et informer du résultat le service communal des eaux du résultat.

